

Rapport d'activité 2024



L'ANFAS PCA

La gestion de la sécurité des entreprises extérieures sur des sites industriels est une priorité pour de nombreux secteurs professionnels. Les industries exigent, de plus en plus, de la part de leurs sous-traitants une connaissance des risques liés à leur activité et la parfaite maîtrise des situations de co-activité, afin de travailler en toute intelligence et en respectant les standards de sécurité.



Dans cette perspective, afin de valoriser et gérer de façon plus rigoureuse les formations et les systèmes de management de la sécurité mis en place par les sous-traitants, France Chimie Picardie Champagne-Ardenne, en partenariat avec l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Picardie, a créé l'association **ANFAS Picardie Champagne-Ardenne**.



L'ANFAS PCA (AssociationN de Formation et d'Action Sécurité Picardie Champagne-Ardenne) est avant tout une **structure de réflexion et d'échanges entre les différents acteurs sécurité de la sous-traitance des territoires Picardie et Champagne-Ardenne**. Elle peut ainsi étudier toute problématique et engager toute action de nature à favoriser une démarche de progrès entre les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures.

De plus, l'ANFAS PCA suit et gère toutes les actions de formation à la sécurité sur les sites industriels de Picardie et de Champagne-Ardenne. Pour ce faire, elle :

- labellise les organismes et les animateurs dispensant les formations à la sécurité des personnels des entreprises extérieures dites « N-1 / N-2 » ;
- assure la cohérence et la qualité des formations dispensées en auditant les intervenants labellisés ;
- harmonise l'action de formation au niveau national ;
- étudie et valorise toute action de progrès liée à la prévention de la sécurité des personnels sur les sites industriels ;
- tient à jour la liste des organismes labellisés ;
- établit la base de données des salariés habilités N-1 / N-2.

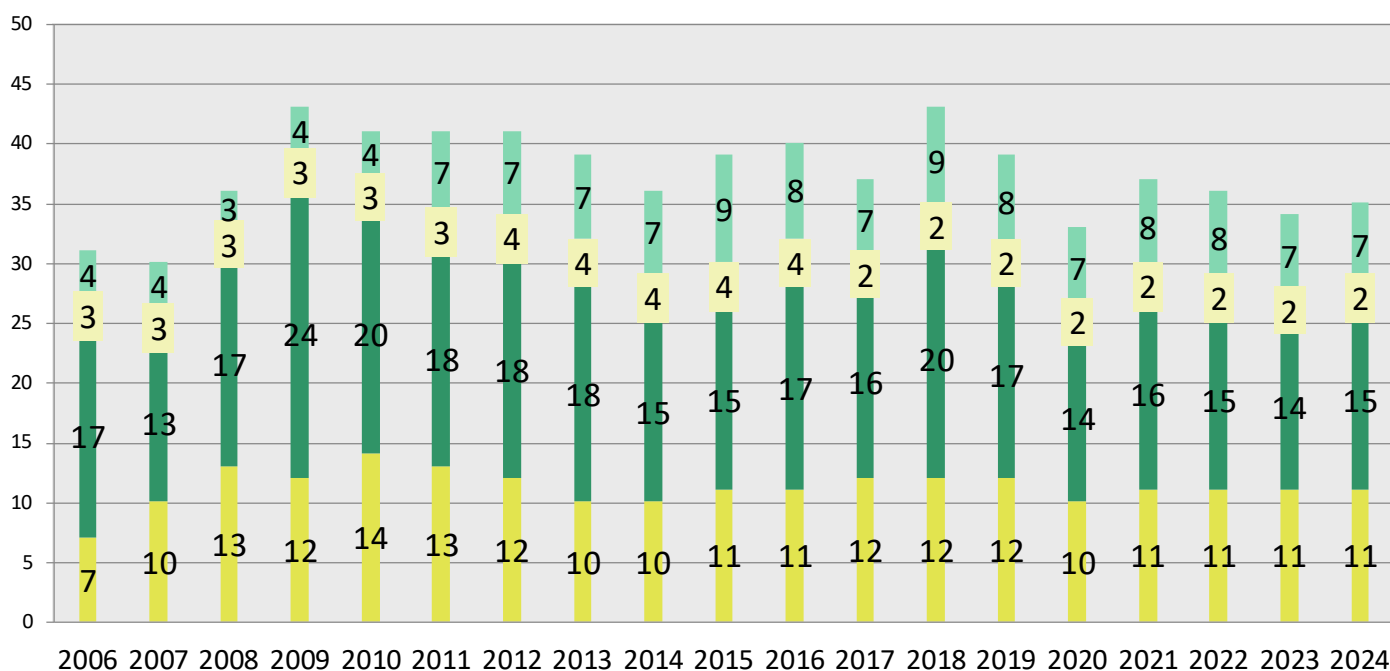


LES ADHÉRENTS

35 adhérents

au 31 décembre 2024

Evolution du nombre d'adhérents



■ Entreprises Utilisatrices

■ Entreprises Extérieures

■ Représentants Acteurs Economiques

■ Organismes de formation

LES ADHÉRENTS

Liste des adhérents au 31 décembre 2024

ENTREPRISES UTILISATRICES	ENTREPRISES EXTERIEURES
ARKEMA - Site de Villers-Saint-Paul BASF COATINGS - Site de Clermont BAYER SAS - Site de Marle DSP Dupont - Site de Chauny EUROLYSINE - Site d'Amiens MERCK PERFORMANCE MATERIALS - Site de Trosly-Breuil PROCTER & GAMBLE - Site d'Amiens SCOTT BADER - Site d'Amiens SI GROUP France - Site de Catenoy TEREOS STARCH & SWEETENERS Europe - Site de Nesle WEYLICHEM LAMOTTE SAS - Site de Trosly-Breuil	ACTEMIUM EGEA GIBERT ACTEMIUM GTIE Amiens APAVE Exploitation SAS AUTOMATION ET ELECTRICITE INDUSTRIELLE C2P Environnement CEFF DELOT ETS DELAFONT EMIP ISOLATION THERMIQUE BOMBA LA CHARPENTE NOYONNAISE ORTEC Services et Environnement PROPRETE 2000 SERVICE MAINTENANCE SECURITE SPM
ORGANISMES DE FORMATION	ACTEURS ECONOMIQUES
AFTRAL APAVE Exploitation SAS LSM Formations MDKLé PROMEO - AFPI Picardie SAFETY RISK SERVICES SECILOG - CERTIGO	France Chimie PCA UIMM Picardie

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-2025

LE BUREAU

Président

Hubert LEGUAY

Trésorier

Jérôme SEGAERT

Vice-Président

Cédric VONARB

Secrétaire

Benoit SCREVE

LE COMITE DE LABELLISATION

↑
ELIT

↗
DESIGNE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

BAYER SAS - Site de Marle

Hubert LEGUAY

ACTEMIUM EGEA GIBERT

Eric VILPOUX

France Chimie PCA

Benoit SCREVE

LSM Formations

Fabien BARGUEDEN

DSP Dupont - Site de Chauny

Didier BAJOT

CEFF

Jérôme SEGAERT

UIMM Picardie

Jérémie MOTTEAU

PROMEO - AFPI Picardie

Aurélien BOUCHER

EUROLYSINE

Site d'Amiens

Cédric VONARB

EMIP

Anne-Christine DUMONT

Poste vacant

PROCTER & GAMBLE

Site d'Amiens

Frédéric HUTIN

ORTEC Services

Environnement

Cédric NIVAL

Poste vacant

↑
ELISENT

↑
ELISENT

↑
ELISENT

↑
ELISENT

ENTREPRISES
UTILISATRICES
ADHERENTES

ENTREPRISES
EXTERIEURES
ADHERENTES

ACTEURS
ECONOMIQUES
ADHERENTS

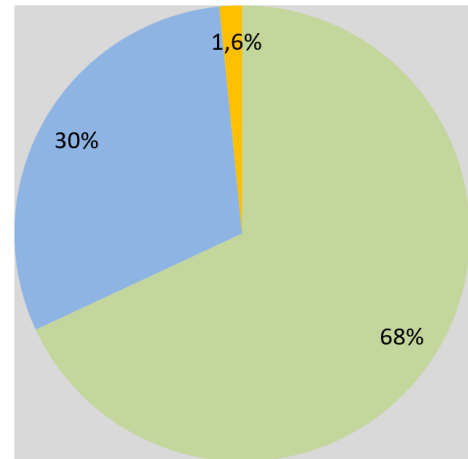
ORGANISMES DE
FORMATION
ADHERENTS

LE BILAN DES FORMATIONS 2024

5007 salariés formés

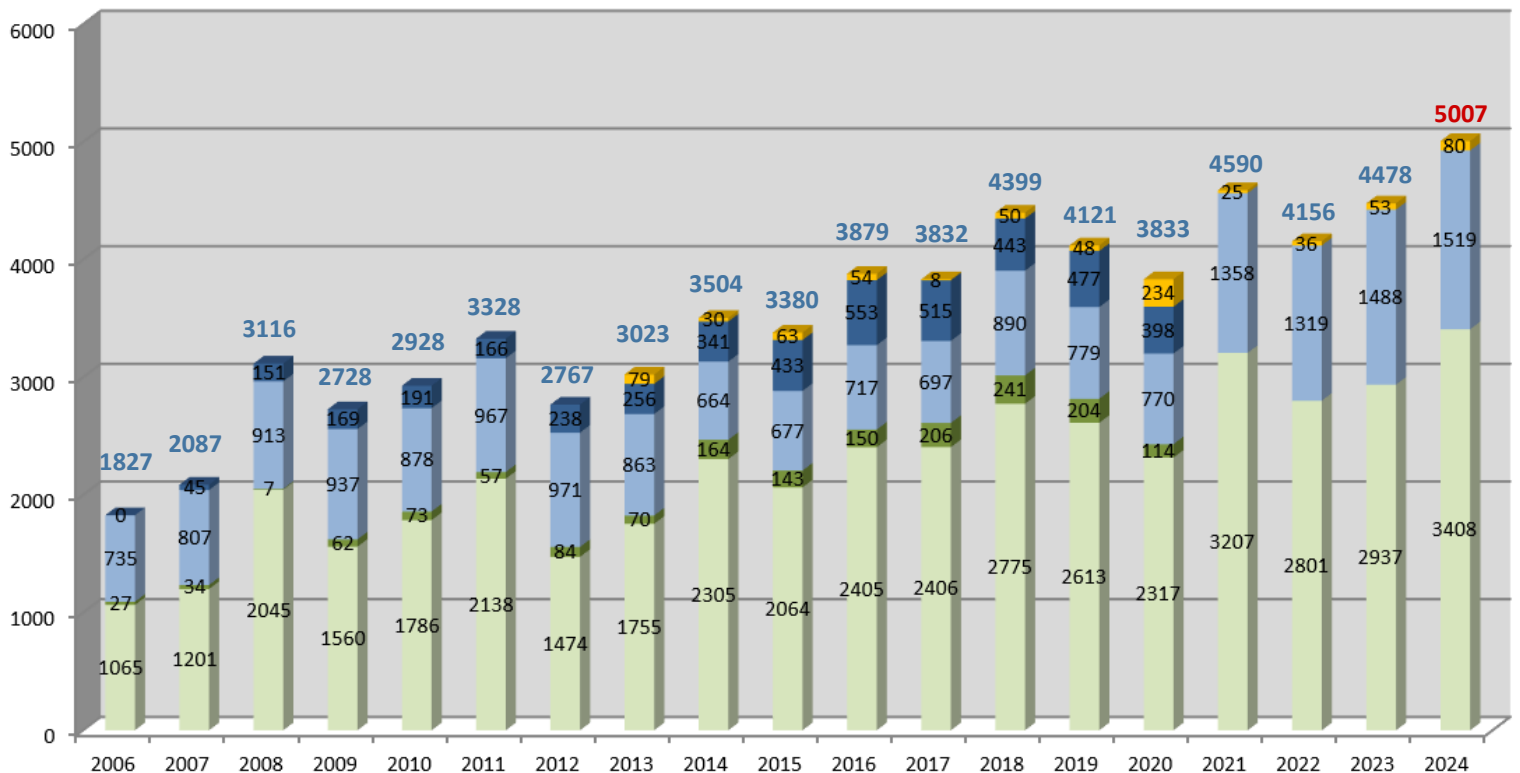
Soit + 11,8 %
par rapport à 2023
et + 9,08 %
par rapport à 2021
(ancien record
historique de l'ANFAS
PCA)

**Part des salariés formés en 2024
par type de formation**



■ N1 ■ RN1 ■ N2 ■ RN2 ■ N-ATEX

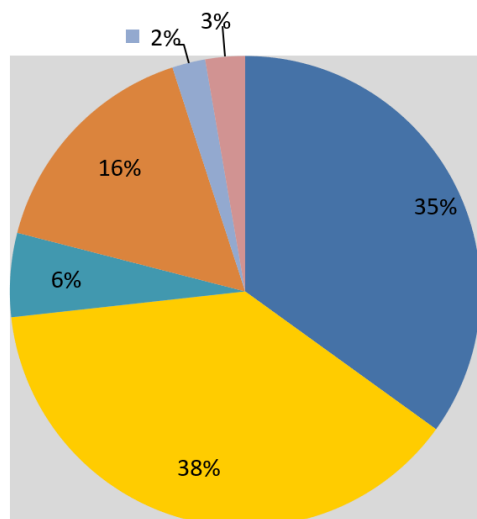
Répartition des salariés formés par année et par type de formation



Nota : les formations Recyclage (RN1, RN2) ayant été supprimées lors de la version 8 du DT 40 de janvier 2020 applicable en septembre 2020, elles disparaissent complètement à compter de 2021.

LE BILAN DES FORMATIONS 2024

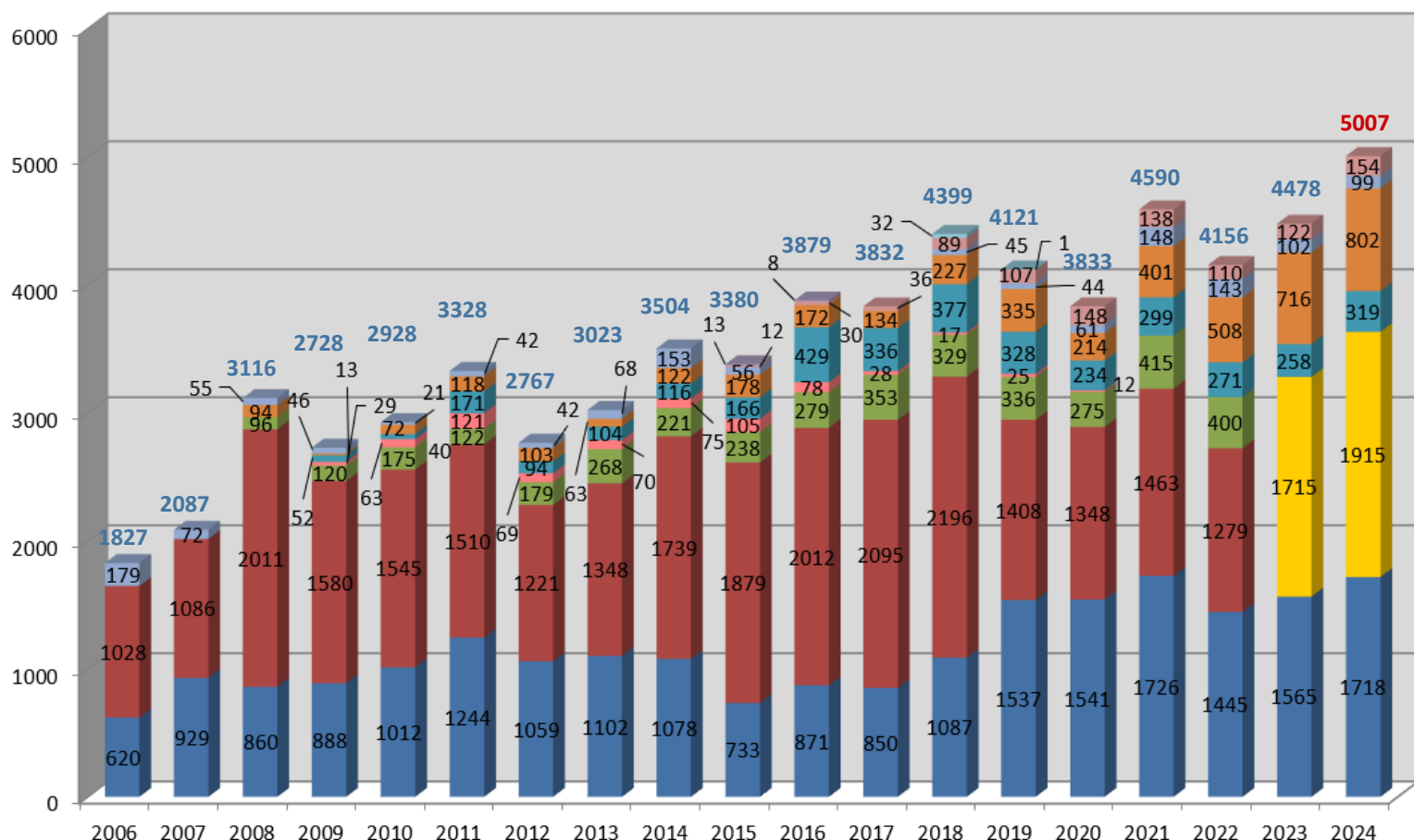
Part des salariés formés en 2024
par organisme de formation



6 organismes et
31 formateurs
labellisés

■ AFPI ■ Apave NO ■ Apave Paris. ■ ICF ■ LSM ■ Secilog ■ SRS ■ AFTRAL ■ APTH ■ AFPI CA
■ Apave Exploitation

Répartition des salariés formés par année et par organisme de formation



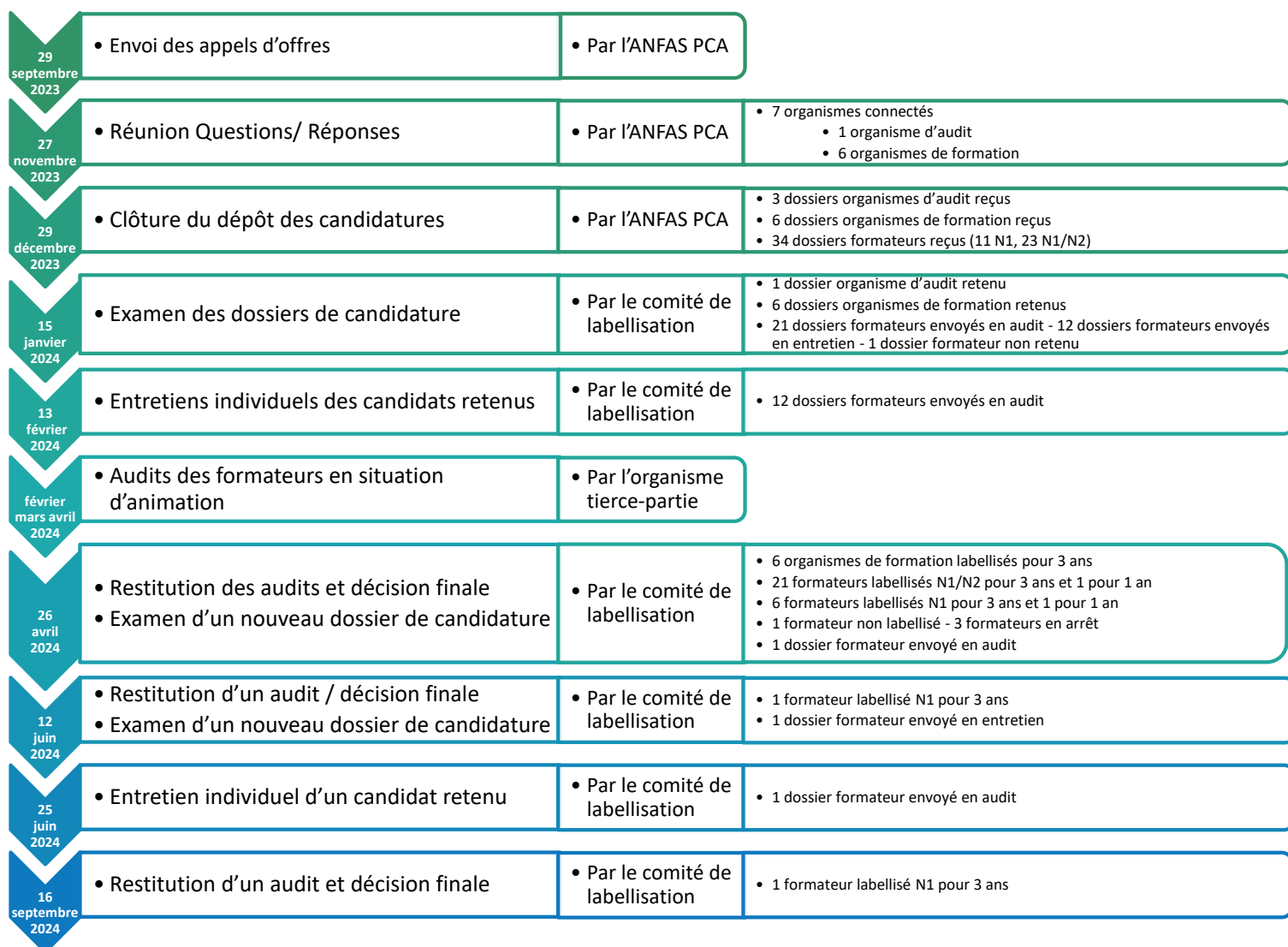
LA CAMPAGNE DE LABELLISATION 2024-2026

L'activité principale de l'ANFAS PCA est la gestion des formations Niveau 1 / Niveau 2. Ces formations sécurité sont destinées au personnel d'entreprises extérieures intervenant sur des sites industriels à risques. L'ANFAS PCA labellise des Organismes de Formation et des formateurs afin de garantir leur sérieux et leur professionnalisme et d'assurer des formations de qualité.

Les labellisations des organismes de formation et des formateurs sont valables pour une durée maximale de 3 ans renouvelable. La première campagne de labellisation ayant eu lieu en 2006, l'ANFAS PCA a donc organisé sa 7^{ème} campagne de labellisation en 2024.

Cette campagne a été préparée courant août-septembre 2023 et lancée le 29 septembre 2023. Une réunion « Questions-Réponses » à destination des organismes de formation a été organisée le 27 novembre 2023 par visioconférence.

Le schéma ci-dessous reprend les différentes étapes de la campagne 2024-2026 :



LA CAMPAGNE DE LABELLISATION 2024-2026

A l'issue de cette campagne, le comité de labellisation a pris les décisions suivantes :

Organisme d'audit tierce-partie	Décision du comité de labellisation
Bureau Veritas	Retenu jusqu'en décembre 2026
Dekra Industrial	Non sélectionné
PreventA	Non sélectionné

Organisme de formation	Décision du comité de labellisation
AFTRAL	Organisme labellisé jusqu'en mai 2027
APAVE Exploitation	Organisme labellisé jusqu'en mai 2027
LSM Formations	Organisme labellisé jusqu'en mai 2027
PROMEO – AFPI Picardie	Organisme labellisé jusqu'en mai 2027
Safety Risk Services	Organisme labellisé jusqu'en mai 2027
SECILOG Certigo	Organisme labellisé jusqu'en mai 2027

Organisme de formation	Formateurs	Type de demande	Décision du comité de labellisation
AFTRAL	Olivier CATEAU	N1	Formateur non labellisé (arrêt maladie)
	Thierry CHEVALLIER	N1/N2	Formateur labellisé N1/N2 jusqu'en mai 2027
	Benoît RYCKEBOER	N1	Formateur labellisé N1 jusqu'en mai 2027
LSM Formations	Arnaud DESCAMPS	N1/N2	Formateur labellisé N1/N2 jusqu'en mai 2027
	Rémi POUILLARD	N1/N2	Formateur labellisé N1/N2 jusqu'en mai 2027
	Raymond GERNEZ	N1	Formateur labellisé N1 jusqu'en mai 2027

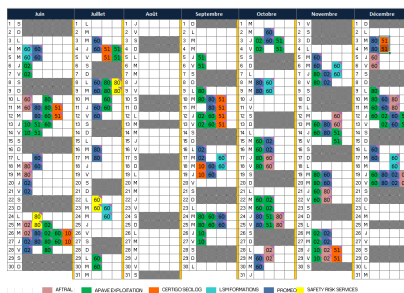
Organisme de formation	Formateurs	Type de demande	Décision du comité de labellisation
APAVE Exploitation	Clément BARBRY	N1/N2	Formateur non labellisé (mi-temps thérapeutique)
	Anthéa BARDELLE	N1	Formatrice labellisée N1 jusqu'en mai 2027
	Alexis BATTEUX	N1/N2	Formateur labellisé N1/N2 jusqu'en mai 2025
	Gilles BEDNARICK	N1/N2	Formateur labellisé N1/N2 jusqu'en mai 2027
	Pascal BRIOIS	N1	Formateur labellisé N1 jusqu'en mai 2027
	Emilie CHARTON	N1/N2	Formatrice labellisée N1/N2 jusqu'en mai 2027
	David DESRUELLE	N1/N2	Formateur labellisé N1/N2 jusqu'en mai 2027
	Maxime DUFOUR	N1/N2	Formateur labellisé N1/N2 jusqu'en mai 2027
	Vincenzo MITIDIERI	N1/N2	Formateur labellisé N1/N2 jusqu'en mai 2027
	Christophe PARMAIN	N1/N2	Formateur labellisé N1/N2 jusqu'en mai 2027
	Coralie VAN MOORLEGHEM	N1/N2	Formatrice labellisée N1/N2 jusqu'en mai 2027
	Christophe VERSAEVEL	N1	Formateur labellisé N1 jusqu'en mai 2027
	Vincent GAETAN	N1/N2	Formateur labellisé N1/N2 jusqu'en mai 2027
PROMEO – AFPI Picardie	Martial BALCAEN	N1	Formateur labellisé N1 jusqu'en mai 2027
	Cédric CANNAMELA	N1/N2	Formateur labellisé N1/N2 jusqu'en mai 2027
	Matthieu DUBOURNEAUX	N1	Formateur non labellisé (suite à audit)
	Eric GRENIER	N1/N2	Formateur labellisé N1/N2 jusqu'en mai 2027
	Thierry LOULIE-TUQUET	N1/N2	Formateur labellisé N1/N2 jusqu'en mai 2027
	Hervé OSTE	N1/N2	Formateur labellisé N1/N2 jusqu'en mai 2027
	Alain PELLOT	N1/N2	Formateur labellisé N1/N2 jusqu'en mai 2027
	Benoit RYCKEBOER	N1	Formateur labellisé N1 jusqu'en mai 2027
	Emmanuel SPEISSER	N1/N2	Candidat non labellisé (arrêt maladie)
	Jérémy VERMAIN	N1	Formateur labellisé N1 jusqu'en mai 2027
Safety Risk Services	Christophe LEGER	N1/N2	Formateur labellisé N1/N2 jusqu'en mai 2027
	Jean-Baptiste LEGER	N1/N2	Formateur labellisé N1/N2 jusqu'en mai 2027
SECILOG	Sébastien DOLLMANN	N1/N2	Formateur labellisé N1/N2 jusqu'en mai 2027
	Maxime LETOFFE	N1/N2	Formateur labellisé N1/N2 jusqu'en mai 2027
	Antoine NOTTELET	N1/N2	Formateur labellisé N1/N2 jusqu'en mai 2027
	Nicolas ROQUIGNY	N1	Formateur non labellisé (dossier non retenu)
	Joffrey WEBER	N1	Formateur labellisé N1 jusqu'en mai 2025

L'ATTRACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION

Pour rappel, en octobre 2022, le Conseil d'Administration de l'ANFAS PCA s'est défini des priorités pour mieux faire connaître l'association et attirer de nouvelles entreprises à intégrer les dispositifs mis en place par l'ANFAS PCA.

Ainsi un plan d'actions pluriannuel constitué de 5 actions principales a été établi.

En 2024, l'action 4 (planning des différents organismes de formation) a été poursuivie.



Deux actions ont été menées dans le prolongement de l'action 1 (convaincre de nouvelles entreprises de nous rejoindre).

			
Nom : COMESTRE			
Prénom : Guillaume			
N°id : 10102100000000000000			
Formation	Validité	Formateur - Organisme de formation	Langue
DES 1 - N1/N2	09/01/2025	France Chimie Hauts-de-France	Français
DES 2	26/01/2025	Jean-Marie LODEDO - ANFAS	Français

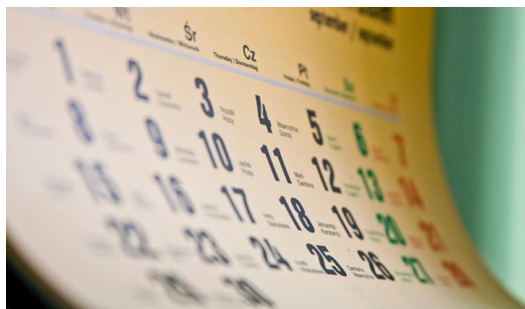
Une première action a consisté à mener une réflexion sur la facturation des cartes des formations N1/N2 pour inciter les Entreprises Extérieures à adhérer à l'ANFAS PCA. L'idée était de facturer plus cher les cartes aux entreprises extérieures non adhérentes à l'ANFAS PCA pour apporter un avantage financier à l'adhésion.

Un groupe de travail avec les organismes de formation s'est tenu le 28 juin 2024 pour étudier la faisabilité de cette solution. La proportion des entreprises qui forment suffisamment de stagiaires pour « rentabiliser » le montant de la cotisation a été estimée aux alentours de 10 %. Le Conseil d'Administration a finalement décidé en janvier 2025 de mettre en stand-by cette solution, pouvant générer beaucoup de frustrations, de difficultés de mise en place, un effort important de communication (du fait de l'inclusion du prix de cette carte dans le prix de la formation) pour au final un résultat assez incertain.

La deuxième action a été de promouvoir l'association lors des 25 ans du MASE Hauts-de-France. Ainsi l'ANFAS PCA était présente sur le stand de son partenaire, France Chimie Hauts-de-France, le 15 octobre à Artois Expo.



LA PRÉPARATION DE LA CAMPAGNE DE LABELLISATION 2025



Certaines labellisations prononcées en 2024 arrivant à échéance et les organismes de formation étant autorisés à proposer de nouvelles candidatures chaque année, l'ANFAS PCA a lancé une nouvelle campagne de labellisation des formateurs avec une période de dépôt de candidature fixée entre le 15 octobre et le 30 décembre 2024.

LA PARTICIPATION AUX ACTIONS NATIONALES

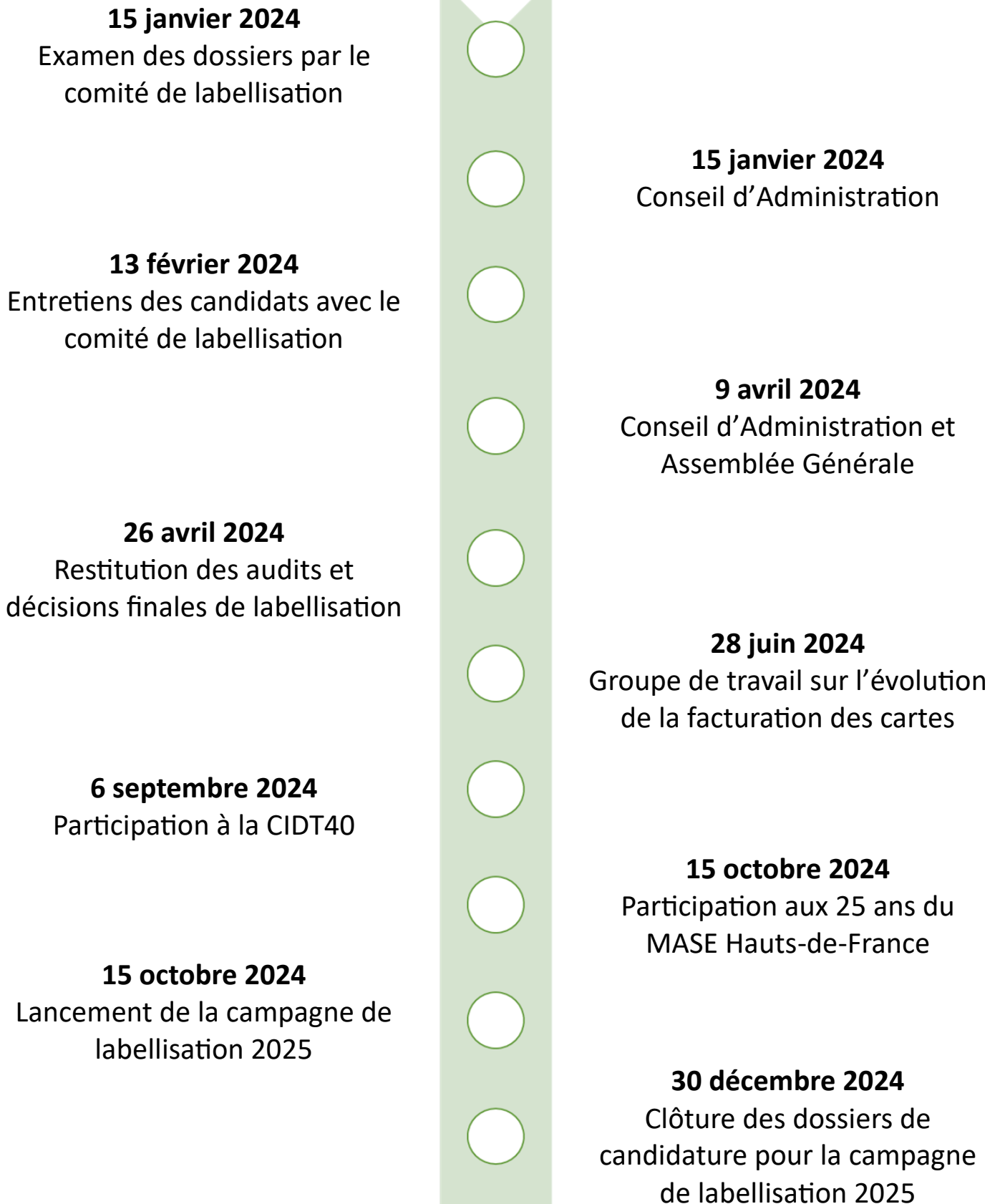
En 2024, l'ANFAS PCA a poursuivi sa participation active aux différents groupes de travail nationaux de gestion du DT 40, le référentiel national de gestion des formations N1-N2.

Ainsi l'ANFAS PCA a participé à la révision de la base de questions utilisée lors de l'évaluation de connaissances des stagiaires clôturant les formations N1 et N2. Après une étape de collecte de propositions de nouvelles questions ou d'amélioration de questions, des représentants de plusieurs régions, dont le secrétaire de l'ANFAS PCA, se sont réunis les 12 avril, 18 juillet et 26 août pour examiner les 182 nouvelles questions proposées et revoir le millier de questions existantes. La nouvelle base a été validée lors de la Commission Technique Interrégionale France Chimie du 22 novembre 2024. Elle a été envoyée aux organismes de formation du territoire le 23 décembre 2024 pour une application au plus tard le 1er avril 2025.



De plus, l'ANFAS PCA siège au niveau de la Commission Interrégionale de gestion du DT40 (CIDT40) de France Chimie. Elle a ainsi notamment participé à sa réunion du 6 septembre 2024 qui a statué sur un certain nombre de points, notamment le lancement en 2025 de la révision du DT40, référentiel des formations N1-N2. Cette instance permet aussi de statuer de manière collégiale et nationale sur les questions des organismes de formation qui sont remontées par les différentes régions. La plupart des réponses à ces questions seront reprises dans le cadre de la révision du DT40.

LES TEMPS FORTS 2024



LES PERSPECTIVES 2025





Rejoignez notre réseau !

Un lieu d'échanges pour les entreprises
sur la co-activité

Des formations labellisées
pour vos salariés (N1/N2, N-Atex...)



E-mail : anfas-pca@francechimie-pca.fr

Tél : 03 23 05 88 88



ANFAS PCA

Maison des Entreprises et des Professions

Zone d'Activités Bois de la Chocque

15, avenue Archimède

CS 8005

02100 SAINT QUENTIN

Tel : 03.23.05.88.88